

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7365280801

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7365280801>

Cette annonce a été mise en ligne le **3 mai 2024** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

GFA LAMY-GROYER

Groupement Forestier Agricole

au capital social de 2 000 €

La Lande - Chenehutte – Trèves - Cunault

49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE

RCS ANGERS 538 257 965

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 avril 2024, il a été décidé, notamment, la modification de la dénomination sociale, la modification de l'objet social, la modification des mandats des dirigeants, la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 1er avril 2024 – 0h. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : LAMY-GROYER

Objet : Production et vente d'électricité notamment par la technique des panneaux photovoltaïques et à partir d'autres technologies, dans le respect des lois et règlements en vigueur. La société pourra également avoir pour objet : Propriété et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général ; prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés existantes ou nouvelles, quelle que soit leur activité, et la gestion de ces participations ; gestion éventuelle de l'une ou plusieurs de ces sociétés ou de tout autre organisme, propriété, la mise en valeur, administration et exploitation par bail, location ou autrement : de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement, et de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles et droits immobiliers en question. La vente de ces mêmes biens.

Administration :

Président : M. LAMY Mickaël, demeurant : La Lande - Chenehutte – Trèves - Cunault - 49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE, nommé pour une durée indéterminée

Directeur général : M. GROYER Olivier, demeurant : La Lande - Chenehutte – Trèves - Cunault - 49350 GENNES-VAL-DE-LOIRE, nommé pour une durée indéterminée

Commissaires aux comptes : Néant

Admission aux assemblées et droit de vote :

Chaque associé jouit, sans restriction, d'un droit d'admission aux assemblées d'associés et exerce son droit de vote proportionnellement au capital des actions qu'elle représente. Il n'y a pas d'action ayant droit de vote double.

Agrément :

Les statuts prévoient une clause d'agrément des cessionnaires d'actions ; l'assemblée générale des actionnaires statue sur les demandes d'agrément des cessions.

Mention sera faite au RCS d'ANGERS

Pour avis,

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex